

Unalys ac. 102

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

INSTITUT DES SCIENCES DU
SPORT ET DU DEVELOPPEMENT
HUMAIN



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou le, 17 JUIL 2024

Communiqué n°2024 0000352 /MESRI/SG/UJKZ/P

Portant recrutement de trente-cinq (35) étudiants en première année de Master Professionnel en Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) pour le compte de l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH)
Année Académique 2024-2025

Dans le cadre de la formation dans le domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives (STAPS), l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain recrute des étudiants pour le cycle de Master Professionnel.

I. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif du Master professionnel en Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) est de former des compétences de haut niveau disposant de savoir-faire dans le domaine des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) pour l'éducation, l'encadrement et l'animation des groupes spécifiques.

La durée de la formation est de deux (02) ans (M1 et M2).

II. DÉBOUCHÉS

Le diplômé en Master APAS peut être employé dans les ministères, organisations internationales, ONG, associations, établissements d'enseignement secondaires, structures publiques ou privées ayant des besoins en ressources humaines dans le domaine de l'enseignement, de l'accompagnement et de l'animation des groupes spécifiques.

III. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Est autorisé à présenter son dossier pour le recrutement, tout étudiant ou professionnel remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme académique niveau Licence délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par le CAMES dans le domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ;
- être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine des STAPS pour les candidats disposant d'une licence dans un domaine autre que les STAPS.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat en cours de validité ou du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de la Licence STAPS en cours de validité ou du diplôme de la Licence STAPS ou son équivalent délivré par le ministère en charge de l'enseignement supérieur ;
- une photocopie légalisée du diplôme professionnel ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes de la licence L1, L2, et L3 ou des relevés de notes de DEUG1, DEUG2 et Licence ;
- un curriculum vitae daté et signé par le candidat ;
- une lettre de motivation précisant l'intérêt du candidat pour la formation ;
- une lettre de recommandation signée par une personne de référence issue du milieu professionnel ou académique.

V. SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **25 juillet au 30 août 2024 à 23 h 59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) (s'il y a lieu) ;

- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cents (15 500) F CFA payables sur la plateforme campusfaso par Coris Money ; Moov Money ou Orange Money.

NB : le candidat doit obligatoirement déposer son dossier physique avec la quittance de paiement après la validation de sa candidature sur Campusfaso. Ce dossier physique sera reçu à la Direction Académique de l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain sis à Gounghin à l'ouest du stade du 4 août. Ce dossier est obligatoire pour l'admission du candidat à la formation.

VI. MODE DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION

Le recrutement se fera par examen de dossiers. Une commission pédagogique créée à cet effet par arrêté du président de l'université se chargera d'examiner les dossiers de candidature et de sélectionner les candidats. Les candidats sélectionnés seront déclarés admis.

Les résultats d'admission seront publiés par affichage à l'ISSDH le **vendredi 25 octobre 2024**.

Le début des cours est prévu pour le **mercredi 30 octobre 2024**.

VII. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Master 1			
Désignation	Etudiants nationaux et ressortissants zone UEMOA	Salariés nationaux et ressortissants zone UEMOA	Etrangers hors zone UEMOA
Frais d'inscription administrative	16 500	51 500	252 000
Frais de formation	600 000	600000	600000
Total à payer	616 500	651 500	852 500
Master 2			
Désignation	Etudiants nationaux et ressortissants zone UEMOA	Salariés nationaux et ressortissants zone UEMOA	Etrangers hors zone UEMOA
Frais d'inscription administrative	16 500	51 500	252 000
Frais de formation	600000	600000	600000
Total à payer	616 500	651 500	852 000

NB : L'admission au test ne donne pas droit à une bourse d'études, ni à une intégration dans la fonction publique burkinabè.

Pour tout renseignement, prendre attache avec :

Dr NANA/ZONGO Brigitte, +22670132248, brigitte.nana@ujkz.bf

M. PARE Ali, +226 70659939, pareali8@gmail.com

Dr SAWADOGO Amidou, 70990266, sawa.amidou@gmail.com

Dr OUEDRAOGO Payaïssédé Salfou, 70 14 76 12, Salfop.ouedraogo@ujkz.bf

P/le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé des Enseignements
et des Innovations pédagogiques



Dr Bernard ZOUMA
Maître de Conférences
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Diffusion :

Trois (3) fois par jour pendant une semaine

leFaso.net,

trois (3) journaux

Ampliations :

- 1) DAOI
- 2) VP/EIP
- 3) DSI
- 4) ISSDH
- 5) Large diffusion